

*Formation des fonctionnaires*

[Traduction]

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre, je vous prie. L'amendement du député de Grenville-Carleton (M. Baker) se lit maintenant ainsi:

Que tous les mots après «Que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:  
«la motion n° 4, concernant la création d'une école d'administration nationale, soit retirée et que l'objet soit déféré au comité permanent des prévisions budgétaires en général.»

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

**Des voix:** D'accord.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Adopté.

(L'amendement de M. Baker (Grenville-Carleton) est adopté.)

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Le vote porte maintenant sur la motion modifiée. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

**Des voix:** D'accord.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Adoptée.

(La motion, modifiée, est adoptée.)

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Le député de Grenville-Carleton (M. Baker).

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais vous remercier de l'obligeance avec laquelle vous avez traité mon amendement. C'est un moment mémorable parce que la Chambre des communes a fini par s'entendre pour renvoyer une mesure d'initiative parlementaire à un comité.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Est-on d'accord pour déclarer qu'il est 5 heures?

**Des voix:** D'accord.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée. Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi prochain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 4 h 50, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

---

FIN DU VOLUME V